



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM OPTIMA 25-125

Code LEI : 969500G57JCS19UNLJ79

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	10
Déontologie	14

COMPTES ANNUELS 18

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

OPCVM d'OPC

Jusqu'à 100% de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

MAM OPTIMA 25-125 a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 75 % Dow Jones Euro Stoxx 50 Net Total Return et 25% Ester capitalisé + 8,5 bp en investissant en actions des sociétés de l'Union Européenne.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice composite 75 % Dow Jones Euro Stoxx 50 net total return et 25% Ester capitaliser + 8,5 bp.

Le fonds n'est pas indiciel mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme ; L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 NTR est publié par Euro Stoxx, il représente les 50 plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis.

Cet indice est administré STOXX Limited par et disponible sur le site : <https://www.stoxx.com/>

Ticker Bloomberg : SX5T.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques conformément au règlement sur les statistiques des marchés monétaires (MMSR) concernant des opérations en blanc en euro effectuées sur le marché monétaire au jour le jour. (consultable sur <https://www.ecb.europa.eu>).

Ticker Bloomberg : OISESTR

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Les administrateurs des deux indices de références nommés ci-dessus sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un des indices ou de cessation de fourniture d'un de ces indices.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

La stratégie d'investissement du portefeuille est bâtie autour d'un processus décomposé en deux étapes : 1/ sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits...) incluant également une dimension géopolitique. L'utilisation de

l'analyse technique sur des tendances longues et multi-marchés complète et confirme les observations réalisées.

Les conclusions issues de cette analyse de l'environnement boursier permettent la détermination de l'allocation d'actifs (choix de l'exposition en actions).

2/ sur une sélection d'actions dont les cours en Bourse paraissent être sous-évalués par rapport à la qualité de l'entreprise et à ses perspectives de croissance. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants.

Une seconde approche technique qualifie pour les valeurs retenues les momentum absolus et relatifs permettant d'identifier la reconnaissance par le marché des valeurs sélectionnées par l'approche fondamentale.

Le fonds privilégie un investissement en zone des pays de l'Union Européenne.

Au minimum 75% de l'actif du fonds est investi sur des titres éligibles au PEA.

Le FCP peut appliquer une stratégie de couverture ou une stratégie d'exposition de son exposition en actions en fonction des évolutions anticipées des marchés.

L'OPCVM peut exposer de 25% à 125% de son actif net au risque action via l'investissement direct, des OPCVM/FIA et l'utilisation de dérivés.

L'OPCVM peut exposer jusqu'à 75% de son actif net au risque taux via l'investissement direct, et des OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La sélection des instruments financiers n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance (« critères ESG »).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Le fonds investit directement en actions entre 25% et 100% de son actif net et sera composée majoritairement de valeurs des pays de l'Union Européenne.

La gestion peut être élargie aux actions des pays hors Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net

La gestion sera sans a priori de taille, elle pourra concerner les moyennes et grandes capitalisations. L'investissement dans les petites capitalisations restera inférieur à 10% de l'actif net.

Obligations et autres titres de créances et instruments monétaires : La partie du fonds non investie pourra être, dans la limite de 25% de son actif, placée en produits obligataires incluant les obligations convertibles, en titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés et en produits monétaires, libellés en euro. La part des obligations convertibles ne dépassera pas 10 % de l'actif. La sélection de ces actifs est basée sur l'analyse interne par les équipes de gestion du fonds de l'ensemble du marché des marchés obligataires et monétaires afin de sélectionner les titres considérés par les gérants comme étant celles ayant le profil rendement/risque le plus attrayant. Plusieurs types d'approches sont mises en œuvre : sélection de la

sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, positionnement sur la courbe des taux, choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les produits de taux pourront dans la limite de 10% de l'actif, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : Le fonds peut détenir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'autres OPCVM et jusqu'à 30% de l'actif net en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion.

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Les engagements ne pourront excéder 125% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◇ Taux ;
- ◇ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture ;
- ◆ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◇ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◇ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;
- ◇ Couverture du risque de change ;
- ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions ;
- ◇ Autre stratégie

Ces instruments peu onéreux et liquides sont utilisés en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques d'actions dans la limite de 100% de l'actif de l'OPCVM et pour l'exposition action, dans la limite d'engagement maximum de 25% de l'actif de l'OPCVM.

L'exposition au risque actions restera comprise entre 25% et 125%.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap. Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 10% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque action : Le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPVCM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital : Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux se resserrent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des

maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif :

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affecté selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations /small cap : Les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2022 a été une année singulière pour les marchés actions qui ont été chahutés par la crise Ukrainienne, une envolée du prix des matières premières, une inflation poussée à des niveaux records ainsi qu'une hausse historique des taux décidée par les banques centrales à travers le monde. En termes de croissance économique, de nombreux secteurs ont connu un ralentissement en raison de problèmes d'approvisionnement, de l'impact de l'inflation sur les marges et de la pression sur le budget des consommateurs. Cette conjonction de facteurs, au sortir des années covid a poussé les investisseurs à la méfiance à l'égard des actifs risqués et notamment les actions.

En 2022, Le MSCI World a enregistré une performance de -19.6%, la croissance mondiale devrait atteindre les 3.3%. Il faut remonter à 2008 pour retrouver une année boursière aussi décevante, néanmoins il existe d'importantes disparités entre les secteurs, les entreprises ayant profité du changement de tendance en matière de souveraineté écologiques et environnementale des Etats ainsi que la défense ont beaucoup mieux performé sur l'année profitant de différents plans gouvernementaux.

L'inflation a été au centre de l'attention des investisseurs tout au long de l'année 2022, c'est elle qui dans un premier temps, qualifiée de « transitoire » a poussé les différents banquiers centraux à serrer la vis monétaire à grands coups de hausse de taux. Les investisseurs ont scruté le moindre signe d'inflexion ou a minima un changement de ton des banquiers centraux.

En comparaison avec l'année passée, les banques centrales ont eu un ton bien moins accommodant laissant place à une remontée des taux historique. Les bilans restent élevés notamment celui de la Banque centrale européenne mais tend à fortement diminuer dans les prochains mois. La modification de la marge de contrôle des taux par la Boj (Banque du Japon) a également été une surprise hawkish de cette fin d'année 2022.

Les prix des matières premières se sont envolés et en particulier en Europe où elles ont provoqué une explosion des prix de l'énergie jusqu'à atteindre des niveaux inédits, le dollar a aussi fortement progressé face à l'euro (+6.5% sur l'année).

Du point de vue boursier, la volatilité a été très forte tout au long de l'année. Le point bas de l'année a été touché en fin de mois de septembre en Europe et au début du mois d'octobre aux Etats-Unis. L'Europe a tout de même surperformé les autres zones géographiques avec un Stoxx 600 qui termine l'exercice avec une performance de -12.3% contre -19.2% pour le SP 500 et -15.5% pour l'Hang Seng.

Au niveau microéconomique 2022, a été une année plutôt compliquée. En Europe, les bénéfices des entreprises devraient croître de +9.43 % alors que le consensus s'attendait à +18.6 % en début d'année. Cela démontre une année difficile pour les entreprises qui ont réussi à limiter les différents impacts macroéconomiques sur leurs activités. Les entreprises ont malgré les différentes crises réussies à se restructurer et à protéger une partie de leurs marges.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds MAM Optima 25-125 a clôturé l'année avec une performance de -9.78% pour la part C et -8.09% pour la part I, l'indice du fonds (75% Euro Stoxx 50, 25% Eonia) clôture l'année avec une performance de -6.71%.

MAM Optima 25-125 a su profiter de son profil flexible lui permettant de s'exposer aux marchés actions entre 25% et 125% pour exploiter les opportunités de marché.

MAM Optima 25-125 a débuté l'année investi à hauteur XXX% (XX% au-dessus du benchmark). Au fur et à mesure de l'évolution des marchés, le fonds a réduit son exposition aux actions pour se rapprocher de son indice et se protéger d'une baisse potentielle en vendant des contrats futurs sur indices. L'exposition actions a oscillé entre 65% et 117% sur l'exercice. A l'approche de la fin d'année, le fonds a profité du rebond des marchés actions pour renforcer son exposition au travers de contrats futures : le fonds est ainsi passé de 75% d'exposition en novembre à 105% en décembre puis à 83% en fin d'année anticipant un début 2023 plus compliqué.

Durant le premier trimestre, MAM Optima 25-125 a réduit son exposition à des valeurs exposé à la Russie et aux valeurs technologiques, à fort bêta afin d'amortir la violente baisse des marchés actions : les valeurs LVMH, L'Oreal, TotalEnergies, et Heineken ont été allégées. A l'inverse le fonds a renforcé son exposition aux valeurs de croissance, défensives, au travers d'ASML, puis les entrées en portefeuille de Dassault Systèmes, Mercedes et Thales. Les positions Prosus, Unilerver et Ericsson très exposés à la Russie ont été vendues durant le trimestre. Au début du second trimestre, le fonds a conservé son positionnement pour continuer de tenir dans un marché chahuté, des valeurs défensives comme Orange et Air Liquide ont été renforcées, la ou les valeurs du luxe et de croissance ont continué d'être allégés dans le portefeuille au travers de l'allègement de Kering.

Durant le troisième trimestre, le fonds a renforcé son secteur des énergies renouvelable au travers d'Iberdrola, la société Espagnole spécialisée dans les énergies propres. Des profits ont été pris sur Thales, Adyen, ASML, et Capgemini suite au rebond du mois de juillet.

En fin d'année, l'exposition aux semi-conducteurs a été renforcer en anticipation d'un fort redémarrage de l'activité et leurs rôles majeurs dans la transition énergétique.

A la fin du mois de décembre le fonds a profité de sa flexibilité en s'exposant aux marchés actions à 80% (101% contre un benchmark à 75%) à travers des contrats futurs pour se prévenir d'un début d'année 2023 compliqué au niveau boursier.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Pour 2023, parmi les thèmes ayant animé 2022, à savoir les chocs d'approvisionnements, le conflit en Ukraine, le changement de dogme autour de l'indépendance énergétique, une inflation très élevée et des hausses des taux historiques ; certains d'entre eux devraient rester décisifs tout au long de 2023. Bien que l'essentiel de la hausse des taux ait eu lieu durant l'année passée, 2023 devrait en contenir encore quelques-unes mais avec une prudence accrue du côté des banques centrales. De son côté, la Chine devra se relancer pour devenir un moteur de la croissance mondiale.

Après des années de politique monétaire accommodantes, le quantitative tightening devrait se poursuivre en 2023. La Banque centrale européenne va s'attacher à faire diminuer son bilan. Elle s'est engagée dès mars 2023 à progressivement stopper l'Asset Purchase Programme à hauteur de 15 milliards d'euros par mois en moyenne.

Parmi les autres risques identifiés, l'inflation persistante, les différents variants du Covid et les tensions géopolitiques persistant autour de la Russie ainsi qu'entre la Chine et Taiwan.

Les craintes de récessions risquent de se transformer en réalité pour les économies développées. Il faudra scruter les résultats et les guidances des entreprises. Allons-nous nous diriger vers un soft ou hard landing ?

Le marché de l'emploi aux Etats-Unis sera aussi une donnée à surveiller. Celle-ci sera au centre de l'attention de la Fed et tout particulièrement de Jérôme Powell qui a mis l'accent dessus à plusieurs reprises. Le pivot de la Fed tant attendu proviendra certainement à la suite d'une dégradation marqué du marché de l'emploi.

Les thématiques que nous privilégions :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,

- Des entreprises susceptibles de bénéficier du Green Deal européen, des plans de relance et de sortir gagnantes structurellement de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer la consommation dans un contexte de réouverture des économies au fur et à mesure de l'amélioration des conditions sanitaires (services, loisirs, tourisme)

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM OPTIMA 25-125	C cap	-9.78%
MAM OPTIMA 25-125	I cap	-8.09%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -6.71% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
EURO STOXX 50 0922		139600550	140132750
EURO STOXX 50 1222		108351500	113549300
EURO STOXX 50 0622		84755000	83438250
EURO STOXX 50 0322		77909675	87916525
EURO STOXX 50 0323		19457500	19106200
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	2253588,7	1072659,55
NEWMONT CORP	US6516391066	1072031,79	628625,26
LBPAM 3 MOIS I	FR0011176809	1685620,6	
MERCEDES BENZ GR	DE0007100000	745914,38	379377,82
PROSUS NV	NL0013654783	498340,87	514504,27

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant.

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 86.40 % de l'actif net en instruments éligibles.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Remplacement de l'indice de référence par : ester capitalisé + 8,5 bp
- Mise à jour texte SFDR
- Mise à jour texte FDGV
- Mise à jour SRII (de 6 à 5)
- Mise à jour SRII (de 5 à 6)

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des DE/DS.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet <https://meeschaert-am.com/> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site <https://meeschaert-am.com>. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 6 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en

matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM OPTIMA 25 -125

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAM OPTIMA 25 -125
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM OPTIMA 25 -125 relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.17 17:57:32 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 997 942,55	22 032 008,55
Actions et valeurs assimilées	16 123 097,55	22 007 646,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 123 097,55	22 007 646,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 874 845,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 874 845,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	24 362,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	24 362,50
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	23 855,97	162 397,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 855,97	162 397,20
COMPTES FINANCIERS	425 466,42	1 892 680,65
Liquidités	425 466,42	1 892 680,65
TOTAL DE L'ACTIF	19 447 264,94	24 087 086,40

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 462 852,13	22 796 205,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 932 002,30	1 287 046,37
Résultat de l'exercice (a,b)	14 656,00	-66 843,68
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 409 510,43	24 016 408,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	24 362,50
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	24 362,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	24 362,50
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	37 754,51	46 315,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	37 754,51	46 315,61
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 447 264,94	24 087 086,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322	0,00	2 143 750,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	723,71	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	478 425,02	495 481,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	479 148,73	495 481,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 630,78	5 808,04
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	4 630,78	5 808,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	474 517,95	489 673,32
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	457 573,89	551 684,51
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	16 944,06	-62 011,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 288,06	-4 832,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	14 656,00	-66 843,68

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011351733 - Part MAM OPTIMA 25-125 I : Taux de frais maximum de 0,90% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens

ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0000971863 - Part MAM OPTIMA 25-125 C : Taux de frais maximum de 2,30% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.
* La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Commission de surperformance

10% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence.

L'indicateur de référence est l'indice composite 75% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 25% €str capitalisé + 8,5 bp.

Modalité de calcul de la commission de sur performance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de

Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds est calculée selon la méthode dite indiquée.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM OPTIMA 25-125 C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM OPTIMA 25-125 I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	24 016 408,29	24 616 790,14
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	74 539,46	87 779,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 306 821,93	-4 486 311,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 867 591,91	2 035 506,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-430 590,16	-184 379,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 509 820,09	169 675,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-815 447,59	-556 137,50
Frais de transactions	-111 783,85	-101 413,53
Différences de change	-42 372,45	90 551,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 344 414,90	2 381 995,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 933 647,90	7 278 062,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 278 062,80	-4 896 067,27
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-24 362,50	24 362,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	24 362,50
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-24 362,50	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	16 944,06	-62 011,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 409 510,43	24 016 408,29

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 466,42	2,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	425 466,42	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	445 525,58	2,30	424 826,55	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	23 855,97
TOTAL DES CRÉANCES		23 855,97
DETTES		
	Rachats à payer	0,56
	Frais de gestion fixe	37 749,72
	Frais de gestion variable	4,23
TOTAL DES DETTES		37 754,51
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-13 898,54

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM OPTIMA 25-125 C		
Parts souscrites durant l'exercice	544,198	74 539,46
Parts rachetées durant l'exercice	-16 597,433	-2 306 821,93
Solde net des souscriptions/rachats	-16 053,235	-2 232 282,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	138 046,261	
Part MAM OPTIMA 25-125 I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,010	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM OPTIMA 25-125 C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM OPTIMA 25-125 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM OPTIMA 25-125 C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	457 569,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	4,23
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM OPTIMA 25-125 I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	14 656,00	-66 843,68
Total	14 656,00	-66 843,68

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM OPTIMA 25-125 C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 653,38	-66 845,17
Total	14 653,38	-66 845,17

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM OPTIMA 25-125 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2,62	1,49
Total	2,62	1,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 932 002,30	1 287 046,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 932 002,30	1 287 046,37

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM OPTIMA 25-125 C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 931 988,28	1 287 038,28
Total	1 931 988,28	1 287 038,28

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM OPTIMA 25-125 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	14,02	8,09
Total	14,02	8,09

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	32 955 980,11	30 276 678,70	24 616 790,14	24 016 408,29	19 409 510,43
Parts MAM OPTIMA 25-125 C en EUR					
Actif net	31 408 308,58	28 895 652,67	23 932 847,64	24 016 256,69	19 409 371,09
Nombre de titres	257 180,779	201 040,054	179 825,941	154 099,496	138 046,261
Valeur liquidative unitaire	122,12	143,73	133,08	155,84	140,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,96	-2,02	-11,35	8,35	13,99
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,13	-0,69	-0,43	0,10
Parts MAM OPTIMA 25-125 I en EUR					
Actif net	1 547 671,53	1 381 026,03	683 942,50	151,60	139,34
Nombre de titres	135,834	101,560	53,560	0,010	0,010
Valeur liquidative unitaire	11 393,84	13 598,12	12 769,65	15 160,00	13 934,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-183,98	-188,55	-1 080,37	809,00	1 402,00
Capitalisation unitaire sur résultat	144,39	164,56	102,47	149,00	262,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	1 300	165 698,00	0,85
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 240	450 016,00	2,32
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	20 000	372 760,00	1,92
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	18 800	534 484,00	2,75
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	4 800	294 720,00	1,52
SAP SE	EUR	3 300	318 087,00	1,64
SIEMENS AG-REG	EUR	2 500	324 100,00	1,67
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	1 700	197 914,00	1,02
VONOVIA SE	EUR	11 000	242 220,00	1,25
TOTAL ALLEMAGNE			2 899 999,00	14,94
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 700	179 635,00	0,93
FERROVIAL SA	EUR	11 000	269 170,00	1,39
IBERDROLA SA	EUR	46 044	503 260,92	2,59
TOTAL ESPAGNE			952 065,92	4,91
ETATS-UNIS				
NEWMONT CORP	USD	9 600	424 826,55	2,19
TOTAL ETATS-UNIS			424 826,55	2,19
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	4 675	618 970,00	3,19
AXA	EUR	20 800	541 944,00	2,79
BNP PARIBAS	EUR	6 200	330 150,00	1,70
CAPGEMINI SE	EUR	1 600	249 520,00	1,29
CREDIT AGRICOLE	EUR	21 300	209 400,30	1,08
DASSAULT SYST.	EUR	8 300	278 008,50	1,43
ENGIE	EUR	20 000	267 760,00	1,38
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 500	423 000,00	2,18
HERMES INTERNATIONAL	EUR	140	202 300,00	1,04
KERING	EUR	440	209 220,00	1,08
L'OREAL	EUR	1 600	533 760,00	2,75
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 500	1 019 850,00	5,25
ORANGE	EUR	47 200	438 063,20	2,26
PERNOD RICARD	EUR	2 000	367 500,00	1,89
SAFRAN SA	EUR	1 700	198 764,00	1,03
SANOFI	EUR	2 400	215 616,00	1,11
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 500	588 240,00	3,03
TOTALENERGIES SE	EUR	7 300	428 145,00	2,20
TOTAL FRANCE			7 120 211,00	36,68
IRLANDE				
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	3 500	445 525,58	2,30
TOTAL IRLANDE			445 525,58	2,30
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	190	244 796,00	1,25
AIRBUS SE	EUR	5 600	621 712,00	3,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASML HOLDING NV	EUR	2 400	1 209 120,00	6,23
HEINEKEN	EUR	4 600	404 248,00	2,09
KONINKLIJKE DSM	EUR	2 600	297 180,00	1,53
PROSUS NV	EUR	1 900	122 455,00	0,63
TOTAL PAYS-BAS			2 899 511,00	14,93
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	117 500	547 080,00	2,82
TOTAL PORTUGAL			547 080,00	2,82
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	2 730	833 878,50	4,30
TOTAL ROYAUME-UNI			833 878,50	4,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 123 097,55	83,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées			16 123 097,55	83,07
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM 3 MOIS I	EUR	170	1 691 936,90	8,72
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	110	1 182 908,10	6,09
TOTAL FRANCE			2 874 845,00	14,81
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 874 845,00	14,81
TOTAL Organismes de placement collectif			2 874 845,00	14,81
Créances			23 855,97	0,12
Dettes			-37 754,51	-0,19
Comptes financiers			425 466,42	2,19
Actif net			19 409 510,43	100,00

Parts MAM OPTIMA 25-125 C	EUR	138 046,261	140,60
Parts MAM OPTIMA 25-125 I	EUR	0,010	13 934,00

